

PRÉAVIS N° 182/2019

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2019

Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 1'314'200.- au budget 2019, compensés à hauteur de CHF 1'230'900.-, soit un montant net de CHF 83'300.-

Délégué municipal : M. Claude Uldry

1^{re} séance de la commission

Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément aux articles 92 et 93 du Règlement du Conseil communal et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet les demandes de crédits supplémentaires pour les objets suivants :

- service Culture : un dépassement partiellement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire afin de pallier à des absences en cas de maladie ainsi que lors d'événements spéciaux ;
- service Sports, manifestations et maintenance : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement de personnel auxiliaire pour des absences de longue durée ;
- service Administration générale et relations extérieures : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement d'un auxiliaire pendant le congé sabbatique d'un collaborateur du service ;
- service Travaux, environnement et mobilité : deux dépassements entièrement compensés suite à des restructurations et des départs ainsi qu'à l'engagement de personnel auxiliaire à la Mobilité afin de combler des vacances de postes ;
- service Ressources et relations humaines : un dépassement partiellement compensé après le refus du préavis N° 133/2018 « Projets RH importants et urgents, besoin en ressources humaines afin de les réaliser » ;
- service Architecture et bâtiments : un dépassement entièrement compensé lié à des réparations conséquentes dans les bâtiments Nyon-Marens, Nyon Rocher et Mangettes ; un dépassement entièrement compensé lié à des restructurations et des départs, ainsi que deux reclassements concernant les frais d'énergie de la piscine de Cossy comptabilisés dans le chapitre 358 (bâtiments communaux) ;
- service Enfance, logement et cohésion sociale : un dépassement sur la couverture de déficit de l'association Crèche des Fontaines entièrement compensé ainsi que trois dépassements entièrement compensés liés à l'engagement de personnel auxiliaire durant la période de recrutement ;
- Service industriels : un dépassement entièrement compensé lié à l'engagement d'un auxiliaire afin de renforcer les ressources pour accélérer la saisie de l'ensemble du réseau électrique dans le système de gestion des actifs.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2019.

2. Justification des crédits supplémentaires

2.1 service Culture

Personnel auxiliaire

Le Service de la culture fait appel à du personnel auxiliaire afin d'assurer le remplacement de personnel fixe en arrêt maladie de longue durée, pour l'organisation d'événements spéciaux et collaborations (marché alternatif caveau, caves ouvertes, 40^{ème} anniversaire du Musée Romain, journée des arts, Nuit des chauves-souris, etc.), ainsi que pour assurer l'ouverture des musées avec une équipe minimale en remplacement des permanents absents lors des week-end, vacances et lors de maladie de courte durée (moins de 3 jours). Une partie de ce dépassement (CHF 30'000.-) est compensée par des remboursements d'assurance.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
157.3012.00	92'000.-	150'000.-	58'000.-	30'000.-	28'000.-

2.2 service Sports, manifestations et maintenance

Personnel auxiliaire

La Maintenance a dû faire appel à du personnel auxiliaire pour des absences de longue durée. Le dépassement, estimé à CHF 66'000.-, est entièrement compensé par des remboursements d'assurance ainsi que par des vacances de postes fixes non repourvus durant l'année 2019.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
340.3012.00	0.-	66'000.-	66'000.-	66'000.-	0.-

2.3 service Administration générale et relations extérieures

Personnel auxiliaire

Le Service de l'administration générale a fait appel à un auxiliaire afin de combler un congé sabbatique de six mois accordé au sein du service. Ce coût, non budgété en 2019, engendre un dépassement sur le compte personnel auxiliaire d'environ CHF 51'000.-, entièrement compensé par une non-dépense sur la ligne personnel fixe.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
110.3012.00	90'000.-	141'000.-	51'000.-	51'000.-	0.-

2.4 service Travaux, environnement et mobilité

Salaire – Personnels fixe

Suite à des restructurations et des départs, le compte N° 400.3011.00 fait l'objet d'un dépassement de CHF 140'000.-, entièrement compensé par des non-dépenses sur la ligne personnel fixe (chapitre 615) ainsi que par des remboursements d'assurances.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
400.3011.00	413'268.-	553'268.-	140'000.-	140'000.-	0.-

Personnel auxiliaire

La Mobilité a fait appel à du personnel auxiliaire afin de combler des vacances de postes. Le dépassement se monte à CHF 74'000.- et est entièrement compensé par des non-dépenses sur la ligne personnel fixe.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
615.3012.00	26'000.-	100'000.-	74'000.-	74'000.-	0.-

2.5 service Ressources et relations humaines

Personnel auxiliaire

La Conseil communal ayant refusé, lors de sa séance du 4 mars 2019, le préavis N° 133/2018 « Projets RH importants et urgents, besoin en ressources humaines afin de les réaliser », la Municipalité donc a décidé de mettre fin aux contrats de 2 auxiliaires pour le 30 juin 2019. Les coûts engendrés par ces fins de contrats sont partiellement compensés par la baisse du taux d'occupation de 2 spécialistes RH, à hauteur de CHF 43'000.- (0.4 EPT).

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
130.3012.00	13'500.-	111'800.-	98'300.-	43'000.-	55'300.-

2.6 service Architecture et bâtiments

Salaire – Personnel fixe

Suite à des restructurations et des départs, le compte N° 351.3011.00 fait l'objet d'un dépassement de CHF 90'000.-, entièrement compensé par des remboursements d'assurance.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
351.3011.00	1'335'726.-	1'425'726	90'000.-	90'000.-	0.-

I. Entretien des bâtiments et monuments

Le service Architecture et bâtiments demande un crédit supplémentaire de CHF 95'000.- sur le compte N° 341.3141.00 afin de financer des réparations conséquentes dans les écoles suivantes :

- Complexe scolaire Nyon-Rocher : remplacement du vase d'expansion ;
- Complexe scolaire Nyon-Marens : remplacement de l'équipement climatisation de la salle des maîtres, infiltration d'eau dans le local de rangement vers le garage souterrain, mise en conformité de la toiture plate ;

– Bâtiment des Mangettes 4 : remplacement d'une conduite de gaz fissurée.

Ce dépassement est entièrement compensé par des non-dépenses sur la nature 3141 des chapitres 170 (Service des sports), 344 (bâtiments communaux administratif) et 460 (réseaux d'égouts et épuration).

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
341.3141.00	808'450	903'450.-	95'000.-	95'000.-	0.-

II. Frais d'énergie

Lors de l'établissement du budget 2019, les frais d'énergie de la piscine du Cossy ont été enregistrés dans le chapitre 358 (bâtiments communaux) au lieu du chapitre 177 (Piscine Cossy). S'agissant de reclassements de compte à compte, ces dépassements sont entièrement compensés.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
177.3120.00	0.-	110'000.-	110'000.-	110'000.-	0.-
177.3124.00	0.-	123'000.-	123'000.-	123'000.-	0.-

2.7 service Enfance, logement et cohésion sociale

Subvention Garderie des Fontaines

La Ville de Nyon a signé une convention de couverture de déficit avec l'Association Crèche des Fontaines, via le réseau nyonnais d'accueil de jour. Le montant budgété pour 2019 a été sous-estimé et par conséquent, un dépassement de CHF 74'000.- est attendu dans les comptes 2019.

Ce dépassement est entièrement compensé dans les comptes du Service car la subvention budgétée en 2019 pour la garderie hôpital "Carrousel" (N° 760.3655.01) a été surestimé et l'économie réalisée compense entièrement le dépassement de la subvention de la Garderie des Fontaines.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
760.3655.02	754'059.-	828'059.-	74'000.-	74'000.-	0.-

Personnel auxiliaire

Le Service doit faire appel à du personnel auxiliaire afin de respecter les directives cantonales fixant les quotas de personnel encadrant en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les structures. C'est la raison pour laquelle le Service est tenu de remplacer le personnel fixe de suite, lorsqu'une absence est signalée ou lorsque le personnel fixe est en cours de recrutement.

Les dépassements, estimés à CHF 240'000.- concernent principalement les structures récemment ouvertes (UAPE Cossy, Mangette et APEMS Cossy et Rocher) et sont entièrement compensés par des non-dépenses sur les lignes personnel fixe ou par des remboursements d'assurance.

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
768.3012.00	0.-	70'000.-	70'000.-	70'000.-	0.-
769.3012.00	0.-	100'000.-	100'000.-	100'000.-	0.-
770.3012.00	0.-	70'000.-	70'000.-	70'000.-	0.-

2.8 Services industriels

Personnel auxiliaire

Les Services industriels ont fait appel à du personnel auxiliaire afin de renforcer les ressources pour accélérer la saisie de l'ensemble du réseau électrique dans le système de gestion des actifs. La mise sous gestion et la modélisation du réseau électrique est en lien avec les objectifs de planification en vue de piloter les investissements dans un contexte où les besoins futurs seront importants (Stratégie Energétique 2050 – volet réseau).

Le montant du dépassement sur le compte N° 820.3012.00 s'élève à CHF 94'900.-, entièrement compensé par des non-dépenses sur les lignes du personnel fixe (natures 3011, 3030, 3040, 3050, 3051).

Compte	Budget 2019	Dépenses attendues au 31.12.2019	Dépassement	Compensation	Dépassement net
820.3012.00	26'000.-	120'900.-	94'900.-	94'900.-	0.-

3. Incidences financières

Le montant total des crédits supplémentaires se monte à CHF 1'314'200.-, compensé à hauteur de CHF 1'230'900.-, soit un montant net de CHF 83'300.-.

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation à la fin du mois d'octobre 2019. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits budgétaires supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2019.

4. Conclusion

La Municipalité considère que ces crédits supplémentaires sont nécessaires au bon fonctionnement de l'administration. Elle invite donc le Conseil communal à suivre sa proposition de demande de crédits supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N°182/2109 concernant « les crédits supplémentaires 2^{ème} série au budget 2019 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer au service Culture un crédit supplémentaire de CHF 58'000.-, partiellement compensé comme suit :

157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	58'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-30'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	28'000.-

2. d'octroyer au service Sports, manifestations et maintenance un crédit supplémentaire de CHF 66'000.-, entièrement compensé comme suit :

340.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	66'000.-
<i>Compensé par :</i>		
340.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-49'000.-
340.3011.00 – Traitements	CHF	-17'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer au service Administration générale et relations extérieures un crédit supplémentaire de CHF 51'000.-, entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	51'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-51'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

4. D'octroyer au service Travaux, environnement et mobilité deux crédits supplémentaires de CHF 140'000.- et 74'000.-, entièrement compensés comme suit :

400.3011.00 – Traitements	CHF	140'000.-
<i>Compensé par :</i>		
615.3011.00 – Traitements	CHF	-98'000.-
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-42'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-
615.3012.00 – Salaire personnel auxiliaire	CHF	74'000.-
<i>Compensé par :</i>		
615.3011.00 – Traitements	CHF	-74'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

5. d'octroyer au service Ressources et relations humaines un crédit supplémentaire de CHF 98'300.-, partiellement compensé comme suit :

130.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	98'300.-
<i>Compensé par :</i>		
130.3011.00 – Traitements	CHF	43'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	55'300.-

6. d'octroyer au Service architecture et bâtiments quatre crédits supplémentaires de respectivement CHF 90'000.-, CHF 95'000.-, CHF 110'000.- et CHF 123'000.-, entièrement compensés comme suit :

351.3011.00 – Traitements	CHF	90'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-90'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

341.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	95'000.-
<i>Compensé par :</i>		
170.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	-70'000.-
344.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	-15'000.-
460.3141.00 – Entretien des bâtiments	CHF	-10'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

177.3120.00 – Eau, gaz, électricité	CHF	110'000.-
<i>Compensé par :</i>		
358.3120.00 – Eau, gaz, électricité	CHF	-110'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

177.3124.00 – Chauffage	CHF	123'000.-
<i>Compensé par :</i>		
358.3124.00 – Chauffage	CHF	-123'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

7. d'octroyer quatre crédits supplémentaires au service Enfance, logement et cohésion sociale de respectivement CHF 74'000.-, CHF 70'000.-, CHF 100'000.- et CHF 70'000.-, entièrement compensés comme suit :

760.3655.02 – Subv. Garderie Fontaines	CHF	74'000.-
<i>Compensé par :</i>		
760.3655.01 – Subv. Garderie Carrousel	CHF	-74'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

768.3012.00 (UAPE Cossy) – Salaire personnel auxiliaire	CHF	70'000.-
<i>Compensé par :</i>		
768.3011.00 – (UAPE Cossy) Traitements	CHF	-70'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

CHF 100'000.-

NYON · PRÉAVIS N° 182/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

769.3012.00 (UAPE Mangette) – Salaire personnel auxiliaire

Compensé par :

769.3011.00 – (UAPE Mangette) Traitements	CHF	-100'000.-
---	-----	------------

Effet "net" du crédit

CHF	0.-
------------	------------

770.3012.00 (APEMS Cossy) – Salaire personnel auxiliaire

CHF	70'000.-
-----	----------

Compensé par :

7703011.00 – (APEMS Cossy) Traitements	CHF	-70'000.-
--	-----	-----------

Effet "net" du crédit

CHF	0.-
------------	------------

8. d'octroyer un crédit supplémentaire aux Services Industriels de CHF 94'900.- entièrement compensés comme suit :

820.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	94'900.-
---	-----	----------

Compensé par :

130.3011.00 à 130.3051.00 ¹ – Traitements et charges sociales	CHF	-94'900.-
--	-----	-----------

Effet "net" du crédit

CHF	0.-
------------	------------

¹ excepté 130.3012.00 Personnel auxiliaire

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Daniel Rossellat



Le Secrétaire :


P. - François Umiglia